

> Honoraires d'agence applicables dans le cadre de la vente immobilière, à partir du 27 avril 2018.

La rémunération de l'agence est redevable au moment de la signature de l'acte authentique de vente. Une rémunération forfaitaire de 4 500 €uros T.T.C est demandée, dans le cadre d'une transaction inférieure ou égale à 30 000 €uros.

Au-delà de ce prix, les honoraires de notre agence seront fixés à l'aide de la formule suivante :

Prix de vente	Honoraires de l'agence T.T.C
A partir de 250 000 €uros	(Prix net vendeur x 0.04) + 3 000 €uros
De 160 001 à 249 999 €uros	(Prix net vendeur x 0.045) + 3 000 €uros
De 30 001 à 150 000 €uros	(Prix net vendeur x 0.05) + 3 000 €uros

La T.V.A. en vigueur est de 20%

- Pour toutes prestations supplémentaires de type division de terrain ou de bâtis : Les honoraires de base (tableau ci-dessus) + un forfait de 5 000 €uros T.T.C
- ➤ Honoraires d'agence applicables sur les frais de baux commerciaux.

20% du montant du loyer annuel + la T.V.A